

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/04/2026 - 2000 - 2014 B 00580 - 807 611 207 - A.M.C



SARL AMC

Exercice clos au 30 juin 2024

COMPTES ANNUELS

orcom

Expertise Comptable Audit & Conseil

Sommaire

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>5</i>
<i>Faits caractéristiques</i>	<i>6</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>7</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>9</i>
<i>Amortissements</i>	<i>10</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>11</i>
<i>Capital social</i>	<i>12</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>13</i>
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	<i>14</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>15</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>16</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>17</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>20</i>

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL AMC** relatifs à l'exercice du **01/07/2023** au **30/06/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 174 140 euros

Chiffre d'affaires : 224 033 euros

Résultat net comptable : 18 836 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Blois
Le 15/10/2024

V. COCUELLE
Expert-Comptable

 *Fouereuse F.*

30 juin 2024	- 12 mois	SARL AMC	orcom
--------------	-----------	----------	-------

Bilan Actif

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 143	1 143		
	Fonds commercial (1)	18 000		18 000	18 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	36 196	34 215	1 981	3 873
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		55 339	35 358	19 981	21 873
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	22 557		22 557	25 863
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	3 147		3 147	4 185
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 210		3 210	4 103
	Autres créances	118 717		118 717	142 755
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	6 527		6 527	12 908
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	154 159		154 159	189 813
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		209 498	35 358	174 140	211 687
(1) dont droit au bail				18 000	18 000
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

30 juin 2024	- 12 mois	SARL AMC	orcom
--------------	-----------	----------	-------

Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 969	45 245
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	18 836	(35 276)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	31 005	12 169
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	79 829	87 771
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 618	32 342
	Dettes fiscales et sociales	39 688	77 411
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 993
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	143 135	199 518
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	174 140	211 687
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	18 836,40	(35 276,24)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	128 447	199 518
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

				30/06/2024	30/06/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	27 251		27 251	37 034
	Production vendue (Biens)	195 323		195 323	228 876
	Production vendue (Services et Travaux)	1 459		1 459	2 085
	Montant net du chiffre d'affaires	224 033		224 033	267 995
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation			13 820	22 166
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 042	10 898
	Autres produits			1 595	238
	Total des produits d'exploitation (1)			242 489	301 298
	Achats de marchandises			17 445	29 206
	Variation de stock			1 038	3 199
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements			23 384	27 206
	Variation de stock			3 306	3 673
	Autres achats et charges externes			51 990	84 037
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 237	3 442
	Salaires et traitements			99 801	156 505
	Charges sociales du personnel			16 069	24 423
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 892	2 124
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			6 432	1 825
Total des charges d'exploitation (2)				223 593	335 639
RESULTAT D'EXPLOITATION				18 896	(34 341)

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2024	30/06/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 896	(34 341)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3	130
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3	130
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	332	1 029
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		332	1 029
RESULTAT FINANCIER		(329)	(900)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		18 568	(35 241)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	8 274	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		8 274	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	8 006	35
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		8 006	35
RESULTAT EXCEPTIONNEL		269	(35)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		250 767	301 428
TOTAL DES CHARGES		231 931	336 704
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 836	(35 276)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Faits caractéristiques

Continuité de l'exploitation

Par le jugement du 26 mai 2023, le Tribunal de Commerce de Blois a ouvert une procédure de sauvegarde à l'encontre de la SARL AMC.

Par le jugement du 06 septembre 2024, le Tribunal de Commerce de Blois a arrêté le plan de sauvegarde de la SARL AMC pour une durée de 10 ans.

Les comptes de la SARL AMC ont été arrêtés en respectant le principe de continuité d'exploitation.

A.M.C
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 42, Rue de la Serfillière 41120 CELLETES
807 611 207 RCS BLOIS

2026/1
2000

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 15 décembre,
A 14 heures,
Au siège social,

Le soussigné **Monsieur Frédéric FOURCADE**, agissant en qualité de :

- Représentant légal de la Société **CVT RETAIL GROUPE**, société à responsabilité limitée au capital de 7 000 euros ayant son siège social 42, Rue de la Serfillière 41120 CELLETES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BLOIS sous le numéro 829 746 304, propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la **société A.M.C**, associée unique de ladite Société,
- Gérant non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Frédéric FOURCADE, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 ainsi qu'un rapport sur l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024 et le rapport de la gérance ont été adressés dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Appointements de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique prend acte de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 18 836 euros de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice : 18 836 euros

à porter en totalité sur le compte « autres réserves » qui est ainsi porté à 28 805 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R.223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte que Monsieur Frédéric FOURCADE n'est pas appointé pour ses fonctions de gérant de la société, mais qu'il peut prétendre au remboursement des frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt de la société, sur présentation de toutes pièces justificatives.

CINQUIEME DÉCISION

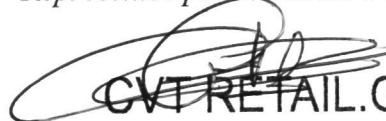
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La société CVT RETAIL.GROUPE

Associée unique

Représentée par Monsieur Frédéric FOURCADE


CVT RETAIL.GROUP

42 rue de la serfilière

41120 CELLETES

RCS BLOIS 829 746 304

A.M.C
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 42, Rue de la Serfillière 41120 CELLETES
807 611 207 RCS BLOIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 DECEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 18 836 euros de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice : 18 836 euros

à porter en totalité sur le compte « autres réserves » qui est ainsi porté à 28 805 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



L'Atelier

AMC
SARL AU CAPITAL 2000 EURO
39 avenue du grain d'or / 41350 VINEUIL
TEL 02 54 33 96 09
RCS 807 611 207

ANNEXE

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

- La Société a consenti à la société CVT RETAIL.GROUPE, associée unique, une avance de trésorerie non rémunérée, dont le solde s'élevait à 44 225 euros au 30 juin 2024.
- La Société CVT RETAIL.GROUPE, associée unique a facturé à la Société des achats de matières premières pour un montant de 19 611 euros et de marchandises pour un montant de 15481 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024.
- La Société CVT RETAIL.GROUPE, associée unique a facturé à la Société des prestations de services pour un montant global de 28 865,00 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024.
- La Société a consenti à la société A.L.V.F, dont Monsieur Frédéric FOURCADE est gérant, une avance de trésorerie non rémunérée, dont le solde s'élevait à 38 304 euros au 30 juin 2024.
- La Société a consenti à la société MA2, dont Monsieur Frédéric FOURCADE est gérant, une avance de trésorerie non rémunérée, dont le solde s'élevait à 8 155 euros au 30 juin 2024.
- La Société a abandonné avec une clause de retour à meilleure fortune la créance qu'elle détenait sur la société MA2, d'un montant de 17 300,00 euros au 30 juin 2019. Il est précisé que la créance n'a pas été réinscrite au 30 juin 2024.
- La Société a consenti à la société JDF, dont Monsieur Frédéric FOURCADE est gérant, une avance de trésorerie non rémunérée, dont le solde s'élevait à 5473 euros au 30 juin 2024. La Société a abandonné avec clause de retour à meilleure fortune la créance qu'elle détenait sur la société JDF d'un montant de 8 463,97 euros au 30 juin 2019. Il est précisé que la créance n'a pas été réinscrite au 30 juin 2024.

A.M.C
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 42, Rue de la Serfillière 41120 CELLETES
807 611 207 RCS BLOIS

RAPPORT DE LA GÉRANCE
A L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 DECEMBRE 2024

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2024

Le soussigné **Monsieur Frédéric FOURCADE**, gérant non associé de la société A.M.C, a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Il est rappelé que la Société est contrôlée et animée par la société CVT RETAIL GROUPE sa holding. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, la Société a continué d'appliquer la politique et les orientations du groupe définies par sa holding en matière de stratégie, d'organisation et de politique commerciale. A ce titre ; elle a pu profiter des moyens mis à disposition par cette dernière.

L'exercice clos le 30 juin 2024, se solde par une baisse du chiffre d'affaires réalisé par la Société de 16,40 %, celui-ci s'élevant ainsi à 224 033 euros contre 267 995,25 euros.

La diminution des charges externes (-38,13 %) est principalement liée aux frais de holding moins importants sur l'exercice.

La Société a perçu moins de subventions au cours de l'exercice écoulé.

Les frais de personnel sont en baisse suite aux départs de personnel.

Il est rappelé que par jugement en date du 26 mai 2023, le Tribunal de Commerce de Blois a ouvert une procédure de sauvegarde à l'encontre de la Société.

Par ailleurs, au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2024, la Société poursuivra la mise en œuvre de la stratégie définie par sa holding et continuera à utiliser les moyens mis à sa disposition pour ainsi favoriser le développement de son activité.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 224 033 euros contre 267 995,25 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 16,40%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 se solde par un bénéfice net de 18 836 euros contre une perte de 35 276,24 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 174 140 euros contre 211 687 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un résultat net de 18 836 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Résultat net de l'exercice :

18 836 euros

à porter en totalité sur le compte « autres réserves » qui est ainsi porté à 28 805 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 31 005 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu de prendre acte de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté que les conventions devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal.

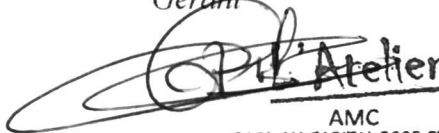
GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Appointements de la gérance

Il est également proposé de se prononcer sur les appointements de la gérance.

Monsieur Frédéric FOURCADE

Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Fourcade', is written over a horizontal line.

AMC
SARL AU CAPITAL 2000 EURO
39 avenue du grain d'or / 41350 VINEUIL
TEL 02 54 33 96 09
RCS 807 611 207